

Document de consultation
Entente Canada-Ontario 2009-2010 à 2012-2013



Août 2009

appuyer chaque élève

 Ontario

Document de consultation

Entente Canada-Ontario 2009-2010 à 2012-2013

1. Introduction – Objectif du document

Ce document fait un survol des défis, acquis et stratégies en éducation (paliers élémentaire et secondaire) en langue française en Ontario relatifs aux cinq domaines de résultats suivants : participation des élèves, rendement des élèves, offre de programmes, milieux scolaires enrichis et appui au personnel éducatif et à la recherche. Il servira de tremplin pour les discussions durant les consultations menant à l'élaboration du plan d'action de la nouvelle Entente Canada-Ontario 2009-2013 pour l'éducation en langue française.

2. Contexte général et cadre politique

2.1 La francophonie mondiale et canadienne

Parlé par 200 millions de personnes dans le monde, le français a statut de langue officielle, seul ou avec d'autres langues, dans 32 états et gouvernements dans le monde.

Sensible à l'importance du fait français sur son propre territoire, le Canada a été l'un des premiers pays à promouvoir la Francophonie. Le recensement canadien de 2006 fait d'ailleurs état de 7,5 millions de francophones¹ au pays. Bien que la majorité des francophones vivent au Québec, près d'un million d'entre eux sont répartis dans les autres provinces et territoires du Canada, dont plus de la moitié en Ontario.

L'Ontario a récemment adopté une nouvelle définition de la population francophone de la province qui reflétera mieux l'évolution et la diversité des communautés francophones de l'Ontario. La nouvelle Définition inclusive de francophone (DIF) englobe ceux dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais mais qui utilisent le français à la maison, ce qui comprend un grand nombre de nouveaux arrivants en Ontario. Selon la nouvelle définition, on compte maintenant 580 000² francophones en Ontario, soit 4,8 % de la population.

Les francophones jouissent aujourd'hui de bénéfices acquis grâce à l'existence de certaines lois et règlements mis en place depuis l'adoption par le gouvernement fédéral de la *Loi sur les langues officielles* en 1969. On pense par exemple à l'inclusion des deux langues officielles dans la *Charte canadienne des droits et libertés* (1982) qui garantit entre autres aux citoyens canadiens le droit de faire instruire leurs enfants dans la langue de la minorité, et à *La Loi de 1986 sur les services en français* qui garantit au public le droit de recevoir des services en français de la part des ministères et organismes du gouvernement de l'Ontario.

¹ Nous suivons la recommandation de Statistique Canada quand à l'utilisation de la Première langue officielle parlée pour identifier la population francophone.

² Office des Affaires francophones, Nouvelle Définition inclusive des francophones (DIF), 4 juin 2009

2.2 Historique de l'Entente Canada-Ontario (ECO)

Depuis l'établissement de la *Loi sur les langues officielles*, le gouvernement fédéral apporte une participation financière à l'enseignement des langues officielles en situation minoritaire à travers le pays. À partir de 1983, les initiatives financées sont déterminées par un Protocole d'entente négocié entre le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC) et le ministère du Patrimoine canadien. Ce Protocole sert de cadre lors des négociations d'ententes bilatérales entre le gouvernement fédéral et chacune des provinces/territoires.

L'Entente Canada-Ontario (2005-2009) s'est terminée le 31 mars 2009. Elle a permis de contribuer à la réussite des élèves en établissant les bases nécessaires en matière de programmes et de services. Les progrès ont été substantiels et se résument aux résultats suivants :

- une augmentation du taux de rétention et de recrutement dans les écoles de langue française au cours des quatre dernières années, le nombre d'élèves dans les écoles de langue française passant de 88 906 en 2004-2005 à 91 071 en 2007-2008;
- la création de 266 places de services de garde préscolaires dans 11 écoles de langue française au sein de 11 conseils scolaires ;
- une progression des résultats aux évaluations de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE); lors des dernières évaluations, 75 % ou plus des élèves de 6^e année ont atteint ou dépassé la norme provinciale dans trois matières soit, lecture, écriture et mathématiques;
- une capacité accrue du personnel scolaire à soutenir le développement linguistique et culturel, suite à la publication de la Politique d'aménagement linguistique (PAL) en 2004;
- des partenariats fructueux entre plusieurs conseils scolaires de langue française se sont soldés en une capacité accrue des conseils à travailler ensemble, assurant ainsi l'accès à l'éducation dans les diverses régions (p. ex. prestations de programmes de formation en cours d'emploi).

Bien que l'éducation soit du ressort de la province, le gouvernement fédéral assure le développement et l'épanouissement de la communauté francophone en situation minoritaire à travers le pays. Le gouvernement du Canada ne manquera pas d'ajouter aux progrès déjà accomplis en maintenant les investissements consentis en éducation pour la nouvelle Entente Canada-Ontario qui s'échelonnera de 2009 à 2013.

2.3 Données statistiques – population francophone

Les données du Recensement de 2006 indiquent que la population francophone de l'Ontario représente plus de la moitié (54,9 %) de toute la population francophone hors Québec, et plus du double de la population francophone du Nouveau-Brunswick.

La concentration de la majorité des francophones hors Québec en Ontario illustre l'importance que représente la francophonie ontarienne par rapport à la vitalité linguistique et culturelle de la francophonie canadienne. D'où l'importance de garantir à cette communauté sa viabilité linguistique et culturelle à long terme par des mesures qui assurent son maintien et son épanouissement.

Les 580 000 francophones de l'Ontario sont présents partout dans la province, sans toutefois être distribués uniformément sur le territoire. On retrouve 42 % de la population francophone ontarienne dans l'Est³ de la province, et 30 % dans le Centre. Dans le Nord et le Sud, la proportion passe à 23 % et 5 % respectivement.

En outre, l'immigration joue un grand rôle dans la composition de la population francophone en Ontario. En effet, les minorités raciales représentent 10,3 % de la population francophone de la province, et près de 60 % d'entre elles résident dans la région centrale.⁴

2.4 Particularités des conseils scolaires de district de langue française

Les 12 conseils scolaires de district de langue française couvrent sensiblement le même territoire que les 60 conseils scolaires de district de langue anglaise en Ontario. L'étendue des conseils scolaires de district de langue française varie entre 5 000 et 68 000 kilomètres carrés. En comparaison, le plus grand conseil scolaire de district de langue anglaise couvre 25 000 kilomètres carrés.

On comprendra donc que l'isolement de plusieurs conseils scolaires de langue française, ainsi que la petite taille de leurs écoles, représentent des obstacles à la mise en œuvre des diverses initiatives. Pour surmonter ces obstacles et offrir des services de gestion et de supervision des écoles, ainsi que des programmes et des services spécialisés, tels que ceux requis pour l'enfance en difficulté, il faudra améliorer l'accès et la disponibilité des ressources dans les secteurs public, privé et communautaire.

Ces situations ont bien entendu un impact important sur le fonctionnement et, parfois, sur la capacité de ces conseils de rendre des services dans les délais requis. Le ministère de l'Éducation reconnaît d'ailleurs dans sa politique de financement que l'exigence de fournir des services sur de très grandes distances occasionne des coûts plus élevés.

De plus, l'offre de programmes en milieu minoritaire occasionne des coûts supplémentaires, entre autres, pour l'élaboration de cours en ligne et le développement de ressources pédagogiques incluant de nouveaux logiciels pédagogiques. Les conseils scolaires de district de langue française doivent mettre en place des solutions novatrices et créatrices afin de compenser pour certaines contraintes géographiques et démo-linguistiques.

Globalement, le Ministère investit plus de 1,2 milliard de dollars par an dans les 12 conseils scolaires de district de langue française, soit 6,9 % du montant total de 19,7 milliard de dollars

³ Selon la première langue officielle parlée (français et français et anglais)

⁴ Office des affaires francophones - Portrait de la communauté francophone de l'Ontario

destinés aux 72 conseils scolaires de district de la province, dont 60 conseils scolaires de district de langue anglaise.

2.5 Priorités du ministère de l'Éducation et de la Direction des politiques et programmes de langue française (DPPÉLF)

Les fonds de la nouvelle Entente aideront le Ministère à réaliser trois grandes visées stratégiques identifiées dans le document *Appuyer chaque élève : tonifier l'éducation en Ontario (Hiver 2008)*, soit :

- atteindre de hauts niveaux de rendement des élèves;
- réduire les écarts en matière du rendement des élèves;
- accroître la confiance du public à l'égard du système scolaire.

De même, la nouvelle Entente servira à poursuivre les objectifs énoncés dans la PAL :

- augmenter la capacité des élèves à acquérir les compétences en communication orale afin de maximiser l'apprentissage et la construction identitaire;
- augmenter la capacité du personnel scolaire à œuvrer en milieu minoritaire afin d'appuyer les apprentissages scolaires et le développement identitaire de chaque élève;
- augmenter la capacité des conseils scolaires à maintenir et à augmenter l'effectif scolaire afin de contribuer à la vitalité des écoles de langue française et de la communauté francophone.

Ces priorités et objectifs servent à orienter toutes les stratégies développées dans le cadre de la mise en œuvre de l'Entente Canada-Ontario 2009-2013. Le Ministère vient également de publier *l'Énoncé de politique et directives sur l'admission, l'accueil et l'accompagnement (AAA) des élèves dans les écoles de langue française en Ontario*. Le Ministère appuiera la mise en œuvre de l'énoncé et de la *Note Politique/ Programmes No 148 régissant l'admission à l'école de langue française en Ontario*.

Il est important de noter que la DPPÉLF s'est dotée en 2006 d'un cadre d'imputabilité de l'éducation en langue française qui :

- encadre l'amélioration continue de l'éducation en langue française;
- concrétise les visées de la PAL; et
- permet de mesurer les progrès par le biais de 30 indicateurs qui sont alignés avec les priorités du ministère et les résultats visés de la PAL.

Des tableaux de bord spécifiques à chaque conseil de langue française ainsi que des profils sociodémographiques fournissent des données et des renseignements qui approfondissent davantage les éléments du cadre d'imputabilité.

Dans le cadre de l'Entente, le ministère de l'Éducation s'est engagé à assurer l'imputabilité par divers moyens additionnels, entre autres :

- une co-coordination par le Comité conjoint, qui inclut des représentants du Conseil des directions de l'éducation de langue française (CODELF) et du ministère de l'Éducation;
- des consultations avec les partenaires en éducation;
- les suivis auprès des conseils;
- la production, le suivi et la vérification des rapports financiers;
- la soumission de rapports au gouvernement fédéral.

Le Ministère tient aussi compte des recommandations faites par le Groupe de travail permanent EDU-FCU sur le continuum de l'apprentissage en langue française. Le Groupe avise les ministres de l'Éducation et de la Formation, des collèges et universités sur des enjeux qui contribuent au développement stratégique de l'éducation en langue française.

Dans les sections suivantes, vous trouverez un survol des grands défis, acquis et stratégies en matière d'éducation en langue française. Les sujets sont présentés selon les domaines de résultats désignés dans le nouveau protocole d'entente :

- Participation des élèves
- Rendement des élèves
- Offre de programmes
- Milieux scolaires enrichis
- Appui au personnel éducatif et à la recherche

Question clé

Nous avons besoin de votre opinion sur les stratégies proposées dans les pages qui suivent.



Faites-nous part de vos idées novatrices qui pourraient conduire à l'amélioration du système scolaire en les notant après chaque section marquée «Stratégie».

3. Défis, acquis, et stratégies par domaines de résultats

3.1 Participation des élèves



3.1.1 Défis : recrutement, rétention, exogamie et immigration

L'assimilation potentielle des francophones en Ontario demeure un défi en ce qui à trait au recrutement des ayants droit, à la rétention des élèves dans les écoles de langue française et à l'obtention du diplôme des écoles secondaires de langue française de l'Ontario.

Selon les résultats de l'enquête commanditée par le gouvernement fédéral sur la vitalité des minorités de langue officielle en 2006⁵, 58 % des enfants d'ayants droits fréquentent les écoles élémentaires de langue française en Ontario. Au palier secondaire, la fréquentation des enfants d'ayants droit passe à 48 %.

Le recrutement, bien qu'efficace en soi, ne suffit pas. Il faut établir des stratégies de rétention afin de garder les élèves dans le système d'éducation en langue française. Dans son Livre blanc, l'Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (AEFO) écrivait à propos du recrutement et de la rétention de la population scolaire :

« Même en tenant compte de l'abolition de la 13^e année en 2003, le système de langue française perd quelque 300 élèves chaque année, si l'on compare les inscriptions d'une année à l'autre. Cette tendance est d'autant plus alarmante que la population scolaire potentielle âgée de 0 à 17 ans a augmenté de quelque 3 % entre 1996 et 2001, passant de 163 695 à 169 945. Parmi les enfants d'âge scolaire (5 à 18 ans), il est estimé que le système francophone recrute environ 65 % de la population scolaire potentielle. En termes de rétention, il est estimé qu'entre 500 et 600 élèves des écoles élémentaires de langue française décident chaque année d'abandonner le système de langue française et de poursuivre leurs études secondaires dans des écoles de langue anglaise. ⁶»

En Ontario, le taux d'exogamie au sein de la population francophone est de 64,8 %⁷. C'est dire que dans plus de la moitié des familles où l'on parle français en Ontario, l'un des parents est anglophone ou allophone. Au Canada, sans compter le Québec, environ 49 % des enfants issus de familles exogames dont l'un des parents est de langue française sont inscrits à l'école de langue française⁸. Seulement 15 % des enfants de familles exogames fréquentent les programmes d'immersion. Le reste des ayants droit (36 %) sont inscrits dans les programmes de langue anglaise.

⁵ Statistique Canada. 2006. *Les minorités prennent la parole : résultats de l'Enquête sur la vitalité des minorités de langue officielle*. ISBN : 978-0-662-07414-4.

⁶ Association des enseignantes et enseignants franco-ontariens (AEFO) – Livre blanc à l'intention du congrès d'orientation 2006 de l'Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens.

⁷ Office des Affaires francophones, 2005

⁸ Statistique Canada, 2006, *Enquête sur la vitalité des minorités de langue officielle*.

Enfin, l'ethno-culturalisme et le plurilinguisme sont des caractéristiques croissantes de la société canadienne. En effet, de plus en plus de nouveaux arrivants représentant plusieurs groupes ethnoculturels s'installent en Ontario chaque année. Cet apport démographique comporte de nouvelles possibilités de recrutement. Toutefois, l'intégration des nouveaux arrivants pose des défis importants puisqu'il s'agit de jeunes de diverses origines, ayant vécu des expériences variées. La plupart des conseils scolaires ont mis en place des procédures et des pratiques au niveau de l'accueil ou de l'accompagnement, mais aucun ne dispose d'une politique globale à ce sujet.



3.1.2

Acquis

Le Ministère a lancé en 2009 l'*Énoncé de politique et directives sur l'admission, l'accueil et l'accompagnement (AAA) des élèves dans les écoles de langue française en Ontario* pour appuyer les conseils scolaires dans l'élaboration de leur propre politique locale dans le but d'harmoniser les pratiques et les procédures et de mieux accueillir et accompagner tous les élèves, y compris les nouveaux arrivants. Cet énoncé découle des objectifs de la PAL du Ministère.

De plus, le Centre franco-ontarien de ressources pédagogiques (CFORP) en collaboration avec les 12 conseils scolaires a lancé une campagne provinciale pour promouvoir l'éducation en langue française de la maternelle au palier postsecondaire. Entre son lancement au début du mois de mai 2009 et la fin juin, le site Web de la campagne a attiré plus de 11 000 visiteurs (versions anglaise et française).



3.1.3

Stratégies

Pour donner suite au nouvel *Énoncé de politique et directives AAA*, les conseils scolaires reverront leurs politiques d'admission d'ici janvier 2010. Le but de la révision est d'assurer que cette admission est inclusive et que la procédure en est transparente. Cette révision encouragera un plus grand nombre de nouveaux arrivants parlant le français, de parents de familles exogames et de parents allophones à inscrire leurs enfants à des écoles de langue française. Le Ministère a offert en juin 2009 des sessions de formation pour appuyer les conseils scolaires dans l'élaboration de leur politique locale d'admission.

Le Ministère prévoit effectuer un suivi à long terme afin de connaître les effets de la mise en œuvre de l'*Énoncé de politique et directives AAA* dans toutes les écoles de langue française.

Les conseils scolaires de langue française devront instaurer des politiques locales d'accueil et d'accompagnement, avec l'appui de leur communauté, afin de desservir leur clientèle. Des services harmonisés aux nouveaux arrivants devront aussi être mis en place dans les grandes villes qui connaissent un essor de nouveaux arrivants, telles que Toronto, London et Ottawa.

Enfin, les projets et différents produits issus de la campagne de promotion seront déployés sur une période de quatre ans afin d'optimiser son impact.

3.2 Rendement des élèves



3.2.1 Défis : compétences linguistiques en français, littératie et numératie

La littératie et la numératie exigent aujourd'hui une compréhension et des compétences très avancées. Pour réussir dans une économie du savoir, les élèves doivent pouvoir analyser des problèmes complexes qui demandent une bonne maîtrise linguistique.

Les écoles de langue française ont aujourd'hui une clientèle variée et leurs élèves possèdent de nombreuses différences aux niveaux linguistique, socioculturel et académique. La communication orale présente par conséquent un défi pour un grand nombre d'élèves dans les écoles de langue française.

Les résultats du Test provincial de compétences linguistiques (TPCL) 2007-2008 démontrent que les élèves du cours appliqué ont moins bien réussi l'ensemble des questions du test que les élèves du cours théorique (57 % vs 94 %).⁹ Par ailleurs, les résultats des tests de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE) de 2007-2008 en mathématiques de 9^e année indiquent que seulement 34 % des élèves du cours appliqué ont obtenu un rendement équivalent ou supérieur à la norme provinciale (niveaux 3 et 4).

Le rendement des garçons en littératie demeure un défi. En effet, les tests provinciaux d'écriture et de lecture montrent un écart à tous les niveaux entre les garçons et les filles. Le Programme pancanadien d'évaluation (PPCE), une initiative du CMEC qui a pour objectif de compléter les évaluations qui existent déjà dans chaque province et territoire, indique également que le rendement des filles est supérieur à celui des garçons en lecture.



3.2.2 Acquis

Les résultats des tests provinciaux de 2007-2008 indiquent que 75 % ou plus des élèves de 6^e année atteignent la norme provinciale (niveau 3 ou 4) en lecture, écriture et mathématiques. On enregistre aussi une nette augmentation des élèves de 3^e année qui atteignent la norme dans les tests de lecture et d'écriture, soit une amélioration de 11 % depuis 2003. De plus, le taux de réussite des élèves des écoles de langue française au TPCL est passé de 78 % en moyenne en 2002-2003 à 83 % en 2007-2008.

De nombreux projets ont été mis en place pour améliorer le rendement des élèves. Par exemple, depuis 2003, le gouvernement a fourni des ressources accrues, incluant le financement de 7 730 enseignantes et enseignants de plus au palier élémentaire, pour réduire le nombre d'élèves dans la salle de classe. Cela a eu pour effet de favoriser l'enseignement individualisé.

⁹ Office de la qualité et de la responsabilité en éducation - Rapport provincial de l'OQRE sur les résultats du Test provincial de compétences linguistiques, 2007-2008



3.2.3 Stratégies

Afin d'offrir aux enseignantes et aux enseignants des moyens de répondre aux besoins des élèves et d'assurer leur réussite, le Ministère a entamé récemment la révision des programmes-cadres d'actualisation linguistique en français (ALF) et du Programme d'appui aux nouveaux arrivants (PANA), anciennement connu sous le nom de Perfectionnement du français (PDF).

Ces deux programmes-cadres visent l'intégration plus rapide des élèves issus d'une famille exogame ou de nouveaux arrivants, par exemple, au programme d'études régulier.

Plus particulièrement, le programme ALF développe les compétences langagières et une attitude positive face à l'utilisation du français, tandis que le PANA assure la mise à niveau des compétences de base de l'élève qui accuse des retards en mathématiques ainsi qu'en sciences et familiarise l'élève avec son nouvel environnement scolaire et socioculturel.

Un plan stratégique a été mis en place afin d'assurer une mise en œuvre efficace de ces programmes. Le Ministère tiendra des rencontres avec les conseils scolaires et des séances de formation pour le personnel enseignant. Le gouvernement continuera à investir dans l'élaboration d'outils pédagogiques tels que des ressources en mathématiques et en français.

Afin d'assurer un programme scolaire équivalent à celui de la majorité, et de continuer l'amélioration du rendement des élèves des écoles de langue française, les appuis en place auprès des conseils scolaires de langue française doivent être maintenus par le biais de programmes tels que Destination Réussite (Volet II). Ce programme apporte un soutien en français, mathématiques et sciences aux élèves de 7^e et 8^e année et du cours appliqué de 9^e et 10^e année.

Il faut d'ailleurs souligner les retombées de Destination Réussite. L'initiative fournit un accompagnement à 34 écoles secondaires et offre un soutien plus particulier aux conseils scolaires de langue française dans l'établissement de la Stratégie de réussite des élèves jusqu'à l'âge de 18 ans. Les résultats démontrent un progrès significatif en matière de taux de rétention et de réussite scolaire chez les élèves francophones.

Les plus récentes données révèlent d'ailleurs une augmentation des élèves inscrits au palier secondaire, ainsi que du nombre de cours offerts et de crédits octroyés dans toutes les régions de l'Ontario depuis 2005-06.

Notez vos idées

Rendement des élèves



3.3 Offre de programmes



3.3.1 Défis : ressources, variété de programmes

Le partage des ressources et l'accès à de nouveaux programmes à l'échelle de la province est maintenant possible grâce aux nouvelles technologies de communication. Toutefois, ces technologies peuvent se montrer onéreuses.

Il existe un écart important entre les ressources dont bénéficient les conseils scolaires de langue anglaise et celles dont disposent les conseils scolaires de langue française. En apprentissage en ligne, par exemple, les écoles de langue française ont eu accès à 30 cours en ligne en 2008, comparativement à plus d'une centaine de cours disponibles en anglais, ainsi qu'à un peu plus de 2 000 objets d'apprentissage médiatisés (en mai 2008) dans la Banque de ressources éducatives de l'Ontario (BRÉO) comparativement à près de 14 000 du côté anglophone.

Il faudrait également travailler à l'élaboration de ressources qui permettent la mise en œuvre des programmes-cadres révisés, et qui améliorent le nombre et la variété de cours et programmes offerts.



3.3.2 Acquis

Grâce au financement du Service d'apprentissage médiatisé franco-ontarien (SAMFO), la conception et la rédaction ainsi que la production de cours médiatisés en ligne ont augmenté. En mai 2008, 30 cours en ligne en français ont été mis à la disposition des conseils scolaires. Plus de dix nouveaux cours devraient être ajoutés en 2009-2010.

En 2007-2008, 664 crédits pour les deux semestres ont été octroyés par le biais des cours en ligne et 87 crédits par le biais des cours donnés par vidéoconférence. De septembre 2008 à janvier 2009, 330 crédits ont été octroyés et 667 élèves étaient inscrits pour le deuxième semestre.

La liste Trillium identifie les ressources (manuels scolaires et guides pédagogiques) approuvées par la ministre de l'Éducation. En octobre 2008, la liste comptait 69 ressources au palier élémentaire et 81 ressources au palier secondaire.



3.3.3 Stratégies

En améliorant l'utilisation et l'intégration des nouvelles technologies à l'appui des processus d'enseignement et d'apprentissage, il sera possible d'augmenter l'accessibilité à un plus grand nombre de cours et leur prestation par des moyens technologiques. Les conseils scolaires devront mettre en place de nouveaux cours en ligne selon des horaires flexibles.

De plus, la création d'un Centre d'apprentissage provincial en ligne a été proposée dans le cadre de la Stratégie d'apprentissage électronique de l'Ontario. Le Centre appuierait la prestation de cours et la formation en apprentissage électronique.

3.4 Milieux scolaires enrichis



3.4.1 Défis : Petite enfance, engagement des jeunes

La petite enfance servant de porte d'entrée aux écoles de langue française, il est primordial de s'assurer que les services de garde deviennent accessibles en français. En effet, l'un des attraits importants qui incitent les parents à envoyer leurs enfants dans les écoles de langue française est l'accessibilité à un service de garde en milieu scolaire.

Dans les prochaines années, le Ministère vise à ce que 75 % des écoles de langue française en Ontario offrent des services de garde préscolaire. C'est d'autant plus de jeunes enfants qui développeront des habiletés langagières en français et un sentiment identitaire vigoureux.

Enfin, pour éviter le décrochage culturel qui amène les jeunes à s'identifier davantage à la culture anglophone, il faut les encourager à s'impliquer non seulement dans une communauté francophone diversifiée, mais aussi dans leur apprentissage. Cela permettra de renforcer leur succès personnel et assurer leur réussite scolaire. Il s'agit donc de se pourvoir de moyens de transmission de la culture pour encourager la construction identitaire des jeunes.



3.4.2 Acquis

Suivant les recommandations du Groupe de travail permanent EDU-FCU sur le continuum de l'apprentissage en langue française, le Ministère a établi une Stratégie de création de services de garde dans les écoles de langue française. Dans le cadre de la phase I, 266 places de services de garde préscolaires ont été créées en 2008-2009 dans 11 écoles de langue française au sein de 11 conseils scolaires.

Onze des douze conseils ont soumis une proposition spécifiant un site (une école) pour la création de places en garderie. Ces 266 places sont maintenant établies. Plus de 56 % des écoles de langue française de la province offrent des services de garde.

Le Ministère contribue à l'organisation d'événements francophones à l'échelle provinciale (par ex., le Parlement jeunesse). D'autres initiatives provinciales telles qu'EXPRIME-TOI, la Voix des élèves (maternelle à la 12^e année) cherchent à renforcer l'engagement des élèves dans leur communauté d'apprentissage en leur donnant les outils pour s'exprimer et être écoutés. Le programme comporte trois volets : un Conseil consultatif ministériel des élèves qui comprend 60 élèves dont plusieurs proviennent d'écoles de langue française, des forums de discussions des élèves ainsi que des subventions pour des projets dirigés par les élèves eux-mêmes. Enfin, plusieurs activités d'animation culturelle (par ex., des stages de leadership) favorisent la construction identitaire des élèves.

De plus, plusieurs nouveaux programmes et initiatives ont été instaurés dans les écoles secondaires de la province, comme les programmes de Majeures Haute Spécialisation (MHS) qui permettent aux élèves de choisir un cheminement de carrière correspondant à leurs aptitudes et à leurs intérêts. Plusieurs conseils scolaires offrent des programmes de MHS tels

que la construction, l'hôtellerie et le tourisme, la fabrication (soudure), les industries primaires (agriculture) et les arts et la culture.



3.4.3 Stratégies

La planification de la phase II de la Stratégie de création de services de garde préscolaires dans les écoles de langue française a été entamée. L'objectif de la Province est le suivant : 75 % des écoles de langue française en Ontario pouvant offrir des services de garde.

La Stratégie permettra d'atteindre les résultats suivants :

- amélioration de l'accessibilité aux services de garde de langue française;
- favorisation du développement global de l'enfant et l'acquisition de la langue française;
- accroissement du recrutement des enfants de parents ayants droit dans les écoles de langue française;
- rapprochement des services de garde et des services scolaires;
- intégration accrue des jeunes enfants à l'école en améliorant la continuité des expériences vécues et leur degré d'exposition à la langue et la culture françaises.

La phase II de la Stratégie de création de services de garde dans les écoles de langue française vise maintenant la mise en place de 1 750 nouvelles places préscolaires (18 mois à 3,8 ans) en garderie dans les écoles de langue française.

À long terme, un plus grand nombre d'enfants ayant accès à des services de garde en langue française contribuera à l'augmentation des taux de réussite scolaire dans les écoles de langue française grâce à l'intégration améliorée d'enfants d'âge préscolaire aux écoles de langue française.

Les représentants des divisions et directions pertinentes du ministère de l'Éducation et du ministère des Services à l'Enfance et à la Jeunesse (MSEJ) ont fait une analyse concertée des besoins des différentes communautés francophones en matière de services à la petite enfance afin de déterminer, entre autres, le type de programmes à développer et les régions à desservir. En 2009-2010, ils approfondiront cette analyse et établiront un plan stratégique de mise en œuvre. Ils identifieront également les différentes sources de financement.

Par ailleurs, le gouvernement de l'Ontario étudie actuellement le rapport du D^r Charles Pascal sur la meilleure façon de mettre en œuvre un apprentissage à plein temps pour les enfants de quatre et cinq ans et autres services à la petite enfance.

La Stratégie de création de services de garde préscolaires dans les écoles de langue française contribuera à l'objectif du gouvernement fédéral qui est d'appuyer la vitalité culturelle des communautés en mettant l'accent sur la richesse que représente une meilleure connaissance du français et de l'anglais. Elle contribuera également à l'amélioration de l'accès aux services de la petite enfance et de la famille pour les

3.5 Appui au personnel éducatif et à la recherche



3.5.1 Défis : Qualification et certification des professionnels, formation en cours d'emploi et recherche

Le recrutement et la rétention de professionnels de l'éducation est un défi de taille en Ontario. Dans les conseils scolaires de district de langue française, le besoin se fait particulièrement sentir. En 2007-2008, le Ministère a émis 252 lettres de permission permettant à des enseignants non-qualifiés d'enseigner dans les écoles. De ces 252 lettres de permission, le Ministère en a émis 226 pour la région Sud.

Il est important d'augmenter le bassin de candidats aptes à enseigner en français, en particulier en raison du manque de personnel qualifié dans le nord et le sud de l'Ontario.

Par ailleurs, les nouvelles enseignantes et les nouveaux enseignants sont souvent recrutés par les conseils de langue anglaise. Selon une étude menée par l'Ordre des enseignantes et enseignants de l'Ontario, près de 30 % des professionnels qui peuvent enseigner en langue française se déclarent ouverts à accepter un emploi dans un conseil de langue anglaise.¹⁰

Et pour cause : selon le rapport annuel 2008 de l'Ordre des enseignantes et enseignants de l'Ontario, les conseils scolaires et les employeurs ont reçus 1 296 approbations temporaires pour affecter un membre qui ne détient pas les qualifications nécessaires. La matière pour laquelle une approbation temporaire est requise le plus souvent est le français langue seconde.

De plus, l'accès aux professionnels de la santé et des services sociaux et communautaires (orthophonistes, psychologues, physiothérapeutes, etc.) est inadéquat ou parfois inexistant dans certains conseils de langue française, et ce, particulièrement dans le Nord et le Sud.

Il est aussi important de noter que le personnel enseignant n'a pas toujours la disponibilité nécessaire pour participer à de la formation supplémentaire en cours d'emploi. Les enseignantes et enseignants préfèrent d'ailleurs recevoir un accompagnement par un conseiller pédagogique, plutôt que des sessions de formation traditionnelles en groupe.

Il faut donc créer une communauté d'apprentissage où la formation est plus personnalisée afin de faciliter la transmission et l'apprentissage du français et d'intégrer la culture dans le curriculum et les pratiques pédagogiques.

Enfin, bien que certains projets de recherche aient reçu de l'aide financière, il s'agit maintenant d'approfondir les sujets de réflexion pertinents pour l'ensemble des conseils scolaires de district de langue française. Il faut aussi mieux coordonner les projets, la diffusion des résultats ainsi que la mise en pratique des conclusions. En d'autres termes, un des grands défis de la recherche spécialisée est de passer de la théorie à la pratique.

¹⁰ Ordre des enseignantes et enseignants de l'Ontario. *Teacher Supply and Demand Ontario Update 2002*, Employer Conference, 21 février 2002.



3.5.2 Acquis

L'expansion du baccalauréat en éducation en mode alternatif permet de former des enseignantes et enseignants qui travaillent dans les écoles de langue française en Ontario avec une lettre de permission ainsi que des personnes qui sont actives sur le marché du travail et veulent devenir enseignante ou enseignant. Ce programme aide à combler la pénurie d'enseignantes et enseignants de langue française dans certaines régions, comme le Centre-sud-ouest. Depuis son établissement en 2004, il y a eu plus de 280 diplômés.

Des milliers de membres du personnel scolaire (personnel enseignant, directions et directions adjointes) bénéficient des nombreuses occasions de formation professionnelle offertes par l'équipe du projet Formation du personnel à l'amélioration de la réussite scolaire des élèves (FARE) du Centre franco-ontarien de ressources pédagogiques (CFORP). Par exemple, les Instituts d'été 2008 ont fourni à plus de 2 000 personnes oeuvrant dans le secteur de l'éducation l'occasion de collaborer, d'observer des stratégies spécifiques d'enseignement et d'examiner leurs pratiques pédagogiques.

Les conseils scolaires peuvent utiliser les fonds affectés au Partenariat d'interventions ciblées de l'Ontario (PICO) pour défrayer les coûts pour l'apprentissage professionnel intégré au milieu de travail à l'intention du personnel enseignant, des ressources, des accompagnatrices et accompagnateurs en littératie et en numératie et de la suppléance pour les activités professionnelles.

Les enseignantes et enseignants peuvent aussi utiliser les Webémissions qui leur permettent de discuter chaque mois avec des spécialistes de la littératie, de la numératie et de l'équité dans le cadre des communautés d'apprentissage professionnel (CAP).

Par ailleurs, le Ministère a lancé en avril 2009 le document *Une approche culturelle de l'enseignement pour l'appropriation de la culture dans les écoles de langue française de l'Ontario – Cadre d'orientation et d'intervention*. Ce document propose l'inclusion de référents culturels dans les pratiques pédagogiques au sein des écoles de langue française afin d'aider les élèves dans leur construction identitaire et réussite scolaire. Le document fait actuellement l'objet de séances de formation à l'intention de divers intervenants du secteur de l'éducation.

En matière d'enfance en difficulté, le Centre Jules-Léger assure la prestation de programmes et de services destinés aux élèves qui présentent des difficultés d'apprentissage sévères avec ou sans trouble déficitaire de l'attention ou de l'hyperactivité, ou aux élèves sourds, malentendants, aveugles ou bien encore les élèves sourds aveugles pour lesquels aucun programme ou service approprié n'existe dans leur communauté. Grâce à l'Entente Canada-Ontario, certaines initiatives ont vu le jour tel que *Fais-moi signe*, le document ressource pour l'enseignement de la Langue des signes québécoise (LSQ).

Les universités de langue française offrent déjà 32 programmes universitaires dans le domaine de la santé. Comme les universités de langue anglaise offrent 145 programmes dans

le même domaine, il y a fort à faire afin d'offrir une gamme comparable de programmes aux étudiants de langue française.



3.5.3 Stratégies

Des programmes de qualification doivent se développer à l'échelle provinciale pour former des professionnels ou des experts qualifiés, tels que les psychologues, orthophonistes, travailleuses et travailleurs sociaux, physiothérapeutes, ergothérapeutes et autres dans des institutions qui s'adressent spécifiquement aux francophones.

Nous devons poursuivre les initiatives de formation professionnelle à travers le projet FARE pour continuer à appuyer les conseils scolaires dans leurs efforts de recrutement et de perfectionnement professionnel.

Le Centre Jules-Léger devrait continuer à se positionner comme Centre d'excellence en enfance en difficulté. D'abord pour appuyer les conseils scolaires dans les domaines relevant de sa compétence, pour aiguillonner leurs demandes visant à assurer la réussite scolaire des élèves ayant des besoins particuliers vers le personnel scolaire approprié et enfin pour faire la promotion des programmes, services et ressources disponibles au Centre.

Il faut augmenter le nombre de programmes universitaires de langue française dans le domaine de la santé. Il est aussi nécessaire de mettre sur pied un réseau de concertation entre les différents organismes sociaux et communautaires offrant des services aux élèves et aux parents francophones afin d'améliorer l'accès aux services scolaires pour les programmes et services destinés à l'enfance en difficulté.

Il est important de resserrer les liens entre les conseils scolaires de langue française, les facultés d'éducation, les universités et les collèges afin d'assurer que les pistes de recherche soient plus près des préoccupations des conseils scolaires et des défis que ceux-ci rencontrent en matière d'éducation.

Un mécanisme d'échange tel qu'un forum pour l'identification des besoins et des priorités en matière de recherche et recherche-action pourrait être mis en place pour faciliter la coordination des projets entrepris. Les résultats des projets de recherche pourraient être utilisés stratégiquement aux fins d'identification des orientations souhaitables et des actions futures.

Le résultat anticipé à moyen terme serait la mise en œuvre de plans d'action et de communication par le plus grand nombre possible de partenaires en éducation. Les résultats à long terme seraient l'amélioration du rendement des élèves ainsi que leur adhésion à la francophonie ontarienne et canadienne.

Notez vos idées

Appui au personnel éducatif et à la recherche



4. Conclusion

Le financement dans le cadre de l’Entente Canada-Ontario permettra de faire de grands pas dans l’amélioration de l’enseignement en langue française à travers les domaines de résultats identifiés, soit la participation des élèves, le rendement des élèves, l’offre de programmes, l’enrichissement des milieux scolaires et l’appui au personnel éducatif et à la recherche.

Le nouveau Protocole d’entente sur l’enseignement du français en milieu minoritaire et le plan d’action qui en découlera refléteront les priorités et la vision du Ministère : celle de fournir aux élèves de l’Ontario la meilleure éducation publique au monde, comme l’indiqueront leurs niveaux élevés de rendement et d’engagement.